

## ATTESTATION SUR L'HONNEUR DE RESIDENCE ET DE MODE DE GARDE

A remplir **obligatoirement** en cas de séparation ou en attente du jugement fixant la résidence habituelle de l'enfant / des enfants  
 Joindre une copie recto/verso des pièces d'identité de chaque parent.

Nous soussigné(e)s

**Responsable 1**

père  mère  autre

Nom..... Prénom .....

Né(e) le ..... à .....

Adresse .....

CP ..... Ville .....

**Responsable 2**

père  mère  autre

Nom..... Prénom .....

Né(e) le ..... à .....

Adresse .....

CP ..... Ville .....

Attestons sur l'honneur être séparés de fait depuis le ..... et avons mis en place  
 d'un commun accord les modalités de garde pour notre (nos enfants) :

- Résidence principale de l'enfant/des enfants chez le responsable 1
- Résidence principale de l'enfant/des enfants chez le responsable 2
- Garde alternée      Semaines paires :      Responsable1       Responsable 2
- Semaines impaires :      Responsable1       Responsable 2
- Autre mode de garde .....

Nom de l'enfant	Prénom de l'enfant	Date de naissance

Atteste être seul(e) signataire de la présente déclaration, n'ayant plus de contact avec le responsable 2.

Fait à Cormontreuil, le ..... pour servir et valoir ce que de droit.

Signature du responsable 1

Signature du Responsable 2

Article 441-7 du code pénal  
 « est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende le fait :  
 1° D'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts ;  
 2° De falsifier une attestation ou un certificat originellement sincère ;  
 3° De faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié.  
 Les peines sont portées à trois ans d'emprisonnement et à 45 000 euros d'amende lorsque l'infraction est commise soit en vue de porter préjudice au Trésor public ou au patrimoine d'autrui »